

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 3 janvier 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 janvier 2020 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2019 est approuvé à 9 voix pour et 3 abstentions.

II – MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE RÉALISATION D'UN DEUXIÈME PONT SUR L'ALLIER À MOULINS

La commission d'enquête a donné un avis défavorable au projet de réalisation d'un deuxième pont sur la rivière Allier dans la ville de Moulins.

Compte tenu des avis favorables du Conseil National de la Protection de la Nature, des communes de Moulins et de Neuvy et de 83% des habitants et associations ayant participé à l'enquête publique, il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son soutien à ce projet d'intérêt public de réalisation d'un 2^{ème} pont à Moulins porté par Moulins Communauté.

Le conseil Municipal, à 8 voix pour, 2 abstentions et 2 contres, apporte son soutien à ce projet de réalisation d'un deuxième pont sur l'Allier à Moulins.

III – SOUTIEN À LA MOTION CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL

L'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de l'Allier (ADM03) et l'Association des Maires Ruraux de l'Allier (AMR03) ont adopté le 30 septembre 2019 une motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural et pour monter leur désaccord avec le projet de nouvelle organisation de la DGFIP à l'horizon 2022.

Le Conseil Municipal soutient à l'unanimité la motion contre le démantèlement des services publics en milieu rural adopté par ces deux associations d'élus.

IV – VENTE D'UN PAVILLON EVOLÉA

A l'unanimité, le Conseil municipal donne un avis favorable la vente d'un pavillon locatif social appartenant à la société EVOLÉA situé 9, rue des Fonds de Presle, sous réserve que la garantie d'emprunt accordée à EVOLÉA par la commune soit diminuée au prorata.

V – DEMANDE DE LOGEMENT

L'ancien locataire de l'appartement F2 situé 16 place de la Mairie ayant quitté le logement, celui-ci est désormais vacant. Une seule demande de logement a été déposée par M. Thomy SANSOTERO.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer le logement F2 à M. Thomy SANSOTERO.

QUESTIONS DIVERSES

Entreprise CHAMBON

M. ROUYER demande si M. le Maire a pu contacter l'entreprise CHAMBON. Il a à plusieurs reprises essayé de les contacter mais en vain. M. GILLES indique qu'il devrait pouvoir obtenir leur nouveau numéro de téléphone.

Parcours vélo

M. PRONCHERY présente les itinéraires de circuit vélo proposés par l'Office de Tourisme de Moulins. Il rappelle que l'Office de Tourisme cherche des volontaires pour tester ces parcours. Les différents circuits sont à essayer tronçon par tronçon, et à l'issue de chaque parcours il faut compléter un questionnaire. Les testeurs volontaires ont jusqu'au mois de mars pour essayer les balades.

Journaux La Montagne

M. GILLES informe que la livraison des journaux La Montagne est désormais effectuée par La Poste, ce qui peut entraîner une réception tardive des journaux dans la journée. M. le Maire indique que La Montagne est à la recherche d'une personne pour réaliser la distribution des journaux.

Poney Club

M. GALLAUD indique que Mme MESSELOD n'habite plus la commune et il se demande qui est désormais le président du Poney Club. M. le Maire va contacter une habitante qui vit maintenant aux Thénauds pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

Repas du CCAS

M. le Maire rappelle que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 26 janvier 2020. Il demande aux conseillers municipaux qui n'ont pas encore donné de réponses s'ils sont disponibles pour aider à la préparation et/ou au service du repas.

Le 10 janvier 2020

Le Maire,

Hervé BAUDOIN

